



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2024-055

Sollicitation d'une subvention dans le cadre du projet de création d'un espace de vie sociale

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU la délibération n° 072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n°0140 du 12 décembre 2022 par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, et en particulier de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour toutes les opérations de fonctionnement et d'investissement prévues au budget, et sans limitation de montant.

CONSIDÉRANT que la collectivité souhaite créer un espace de vie sociale agréé par la CAF au titre de sa politique d'animation de la vie sociale

CONSIDÉRANT l'avis à la commission égalité des chances, solidarité, personnes âgées et CCAS réunie le 20 mars 2024

CONSIDÉRANT la mise à disposition de financement disponible par la CAF au titre du dispositif de « préfiguration d'un Espace de Vie Sociale »

DÉCIDE

Article 1 : de solliciter un financement selon le plan de financement ci-dessous, sur la base d'un coût projet estimé à 22 000 € TTC

Dépenses		Recettes	
Accompagnement par la fédération des centres sociaux de Loire-Atlantique	4 000€	Soutien CAF	12 000€
Prestation de diagnostic et de préfiguration de l'espace de vie sociale	15 000€	Financement ville	10 000€
40 heures de suivi et relais par la directrice des services à la population et la responsable solidarité (ville)	2 200€		
Frais de communication, réception et mise à disposition de salles municipales	800€		
total	22 000€	total	22 000€

Article 2 : d'autoriser la signature de tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie et sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 09/04/2024

Le maire,
Rémy ORHON



Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

10 AVR. 2024

Créer un espace de vie sociale sur le territoire d'Ancenis-Saint-Géréon

Préambule

Dans les 101 actions souhaitées par l'équipe municipale actuelle en 2020, figurait un projet de création de centre socio-culturel.

Les élus ont soutenu diverses initiatives associatives visant le renforcement du lien social pour différents publics, dont le projet de l'association Pulse, qui se rapproche étroitement de ce qui est observé dans les structures d'animation de la vie sociale.

En janvier 2024, après 3 rencontres avec la fédération des centres sociaux de Loire-Atlantique, les élus décident de soutenir la création d'un espace de vie sociale, à horizon 2025.

Le territoire d'Ancenis-Saint-Géréon

Ancenis-Saint-Géréon, est une commune créée en 2019, qui compte 11 500 habitants, 12 000 emplois et 5 300 scolaires. Ces trois chiffres illustrent à eux seuls une ville jeune, dynamique et attractive.

Ville centre d'un bassin de vie de 80 000 âmes, les habitantes et habitants disposent de nombreux équipements pour leurs loisirs : piscine, médiathèque, théâtre, cinéma, trois complexes sportifs, etc. 230 associations dont 40 clubs sportifs animent la ville au quotidien.

La force de son tissu industriel, de ses pôles commerciaux, de ses services, de son activité agricole font d'Ancenis-Saint-Géréon une ville où l'on se forme, travaille, se distrait, se soigne.

Située en bords de Loire, le long du circuit touristique de « La Loire à Vélo », la ville est dotée d'un patrimoine naturel et architectural riche qui participe au bien-être de ses habitants.

La nouvelle équipe d'élus travaille depuis 2020 à construire la ville de demain, et à engager à tous les niveaux une transition sociale et environnementale du territoire. Le thème retenu pour 2024 est celui des mobilités actives : bouger à pied, vélo, trotinette...

Les valeurs affirmées depuis le début du mandat sont, outre la protection de l'environnement, la prise en compte de tous les handicaps, la lutte contre les discriminations, l'ouverture européenne et la solidarité internationale, la convivialité et la valorisation de la jeunesse.

Une soixantaine d'associations œuvrent dans le champ de la solidarité, en complément du Centre Communal d'Action Social, de l'Espace Départemental des Solidarités, du CLIC du Pays d'Ancenis, de la mission locale et du foyer de jeunes travailleurs.

Or, la commune ne compte aujourd'hui pas de structure d'animation de la vie sociale, tandis que les enjeux de cohésion sociale, de non recours au service public et de réduction des inégalités sociales se renforcent, comme sur tout le territoire national.

Les ambitions politiques

Le rapport au citoyens

Les élus d'Ancenis-Saint-Géréon ont la volonté de maintenir le contact avec les habitants, en variant les formes : CCQV, vœux, AG d'associations, participation et soutien aux événements, permanences le samedi matin, porte à porte pour diffuser le bulletin...

- un espace de vie sociale sera une autre forme de proximité pour que la ville progresse en prise avec les réalités vécues par les habitants.

La création d'un espace de vie sociale

La commune d'Ancenis-Saint-Géréon souhaite soutenir la création d'une structure d'animation de la vie sociale au sens où l'entend la CNAF :

- Un lieu (ou des espaces) de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale
- Un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets
- pour développer (prioritairement via des actions collectives) :
 - o le renforcement des liens sociaux et familiaux et les solidarités de voisinage
 - o la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers

La commune d'Ancenis-Saint-Géréon souhaite soutenir la création d'un espace de vie sociale sous forme associative en subventionnant une partie des frais de fonctionnement et en premier lieu le salaire d'un.e permanent.e en capacité de coordonner la structure.

Le format associatif permet d'expérimenter sur un territoire, de tester, d'inventer des solutions.

Les élus tiennent à la qualité du partenariat avec les associations, basé sur l'échange, la concertation, la co-responsabilité, le suivi-évaluation des impacts sur le territoire au regard des ambitions posées par chacun.

La commune d'Ancenis-Saint-Géréon souhaite que la nouvelle structure se construise de manière partenariale, en complémentarité du tissu local actuel, ce qui exige au préalable de faire le diagnostic des acteurs qui interviennent dans le champ du lien social, qui ont une fonction d'ensemblier, qui s'adressent à tous les publics, dont l'action repose sur l'initiative citoyenne.

- Acteurs concernés : Conseils consultatifs des quartiers et villages, PARI, Pulse, AVF, associations de seniors (AMIRA, club de l'amitié, 4SG, anciens combattants...), associations développant le lien social pour les publics les plus fragiles (GEM pacifique, l'art du lien, secours populaire, restos du cœur, secours catholique, croix rouge...), acteurs de la parentalité : LAEP, minute papillon..., acteurs de la santé, de la gérontologie, de la jeunesse : CPTS, CLIC, foyer des jeunes travailleurs..., bailleurs sociaux, délégation locale du département

La commune d'Ancenis-Saint-Géréon attend d'un EYS qu'il accompagne les ambitions suivantes :

Développer le lien social entre les habitants :

- Favoriser les échanges et la mise en relation entre habitants pour que chacun vive bien son territoire, son environnement de proximité
- Lutter contre l'isolement,
- Développer l'ouverture à l'autre et à la différence quelle qu'elle soit (générations, handicap, nouveaux arrivants...)

Favoriser l'implication citoyenne de tous les habitants :

- La construction de la cité repose sur l'engagement de tous

- L'espace de vie sociale doit être un espace d'implication (pas de consommation)
- L'espace de vie sociale peut avoir un rôle de mobilisation de citoyens dans le cadre de réflexions ou de veille sur les sujets de politique locale (avec une articulation à définir avec les CCQV)

Développer un lien entre les quartiers :

- Que chaque habitant ait un sentiment d'appartenance à la commune nouvelle.
- L'espace de vie sociale doit proposer des temps et lieux dans les différents quartiers et faire en sorte que les habitants des différents quartiers puissent accéder facilement à ce qui est proposé dans les autres quartiers

Renforcer le soutien à la parentalité :

- Indicateur à observer : « Dans 10 ans, on observe moins de conduites à risque « durables » chez les enfants et les ados »
- Indicateur à observer : « les parents se sentent moins démunis pour poser un cadre éducatif sécurisant à leurs enfants »

Et qu'il joue un rôle de :

- Veille sur les besoins des habitants, sur les projets et accompagnements des habitants (en cours et en émergence)
- Orientation des habitants rencontrés vers des professionnels ou associations, sur la base d'une excellente connaissance du tissu local
- Laboratoire d'initiatives
- Créateur ou facilitateurs de lieux ou de temps de rencontres entre habitants sur tous sujets
- Contribution aux projets citoyens de son choix
- Collaboration avec les partenaires de proximité : associations et institutions pour développer la cohésion sociale

Avec une autorisation de l'espace de vie sociale à :

- Prendre le temps de développer le projet social et de s'implanter auprès des habitants (pas d'attente d'effets immédiats)
- Prendre le temps de laisser les habitants se mettre en mouvement (développer leur pouvoir d'agir)
- Expérimenter au service des ambitions décrites plus haut

Et dans les limites suivantes :

- Les actions sont librement choisies par l'EVS, MAIS
 - o elles ne doivent pas s'opposer aux visions politiques décrites ici
 - o elles ne doivent pas entrer en concurrence directe avec les activités des services municipaux : pas d'accueil collectif de mineurs comme au service éducation et au service jeunesse, pas d'action sociale « réparatrice » comme au CCAS
 - o elles ne doivent pas se limiter à un catalogue d'animations
 - o elles ne doivent pas se limiter à mettre en œuvre le projet d'un seul habitant ou d'un seul professionnel
- l'EVS est libre de choisir son fonctionnement, MAIS
 - o il doit impérativement respecter les valeurs de dignité humaine, neutralité, laïcité et mixité dans toutes ses actions
 - o il ne doit pas se couper du partenariat local
 - o il ne doit pas privilégier une seule catégorie d'habitants
 - o il doit être géré de manière collective, sur la base d'un projet social co-construit
 - o il doit donner envie de s'y impliquer, par différents moyens : temps de convivialité, communication sur les résultats, valorisation des différents engagements possibles...

- La commune d'Ancenis-Saint-Géréon ne choisit pas de dédier un lieu à cette structure pour l'ensemble de ses activités mais privilégie au contraire la dissémination des actions sur tout le territoire communal

La commune d'Ancenis-Saint-Géréon s'engage à :

- participer au financement de la phase de préfiguration de l'espace de vie sociale
- financer l'espace de vie sociale à hauteur de 15 000€ la 1^{ère} année de fonctionnement
- désigner 3 élus de la majorité + 1 élu de la minorité pour suivre le projet et informer les instances politiques de l'avancée des actions
- alder l'EVS à chercher d'autres partenaires financiers (institutions, entreprises...) pour favoriser l'équilibre financier de la structure
- inscrire la volonté de développer l'animation de la vie sociale dans la CTG (convention territoriale globale) signée avec la CAF

Le projet de création de la structure EVS

Le phasage du projet

1. Phase préalable
 - Validation politique du projet
 - Avant le 5 février 2024 : demande à la CAF de financement pour accompagner la préfiguration
 - Mars 2024 : recherche d'un.e chargé.e de mission pour conduire le diagnostic et la préfiguration avec les acteurs engagés
 - Lancement du projet : présentation large de l'ambition de la ville et de la CAF et invitation de tous les acteurs repérés
2. Phase de diagnostic et préfiguration
3. Phase d'agrément par la CAF : novembre 2024 ou mars 2025
4. Phase de création de la structure
5. Phase « 1^{ère} année »
6. Phase de vie courante de l'EVS sur la base d'un engagement pluri-annuel de la CAF, de la ville et des autres financeurs

2024 : La phase de diagnostic et de préfiguration

La commune d'Ancenis-Saint-Géréon sollicite de la CAF un soutien à verser à la commune à hauteur de 12 000€ pour accompagner cette phase préalable.

Dépenses		Recettes	
Accompagnement par la fédération des centres sociaux de Loire-Atlantique	4 000€	Soutien CAF	12 000€
Prestation de diagnostic et de préfiguration de l'espace de vie sociale	15 000€	Financement ville	10 000€
40 heures de suivi et relais par la directrice des services à la population et la responsable solidarité (ville)	2 200€		
Frais de communication, réception et mise à disposition de salles municipales	800€		
total	22 000€	total	22 000€

A noter : l'accompagnement fédéral est gradué suivant chaque projet : maturité politique, ressources humaines en charge du projet, complexité ou variabilité du contexte local... Une partie de ce fonds sera reversée pour une part à la fédération des centres sociaux, en fonction du nombre de séances d'accompagnement défini et pour une autre part à un prestataire qui reste à définir.

Prestation « diagnostic et préfiguration d'un espace de vie sociale sur le territoire d'Ancenis-Saint-Géréon »

Missions confiées au prestataire

Avec l'appui de la fédération des centres sociaux :

- Cadrer le projet avec les commanditaires Ville et CAF : méthode, étapes, livrables, instances de pilotage et de suivi
- Diagnostiquer le territoire et ses besoins sociaux en s'appuyant sur les études préalables et sur la prise de parole directe des habitants
- Diagnostiquer les acteurs œuvrant dans le champ du lien social et de la citoyenneté et faire l'état du partenariat actuel
- Présenter les diagnostics et en faire émerger des lignes de synthèse et des axes de travail
- Mobiliser les acteurs intéressés par la création d'un espace de vie sociale et susciter leur implication dans le projet
- Imaginer l'émergence et le développement de l'espace de vie sociale
- Aider les commanditaires à identifier puis confirmer la structure porteuse de l'EVS
- Ecrire la 1^{ère} version du projet social de l'EVS
- Faire aboutir avec l'ensemble des partenaires la rédaction du projet social à présenter à la CAF
- Identifier les freins et les leviers ayant un lien avec le projet d'EVS et sa gestion à moyen terme et proposer aux commanditaires des conditions de réussite pour favoriser le succès des parties prenantes

Tout au long de la mission :

- Communiquer sur la démarche auprès des partenaires et des habitants (en lien avec les services municipaux)
- préparer et animer les instances politiques et techniques du projet définies dans la phase de cadrage

Profil de la personne en charge de la prestation :

- compétences en ingénierie de projet
- professionnel du développement social territorial
- capacité à accompagner une dynamique d'acteurs : élus, associations, entreprises, services publics
- capacité de médiation pour arriver à la formulation d'un projet commun

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20240409-2024dec055-AU
Reçu le 10/04/2024